

PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA  
MRC DE COATICOOK  
*MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD*

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 mai 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi 5 mai 2025, à compter de 19 h30, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Monsieur Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Linda McDuff	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Vacant	siège 3
Maryse Dubé	siège 4
Richard Dubé	siège 5
Patrick Sweezey	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente ainsi que Monsieur François Lessard, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 25-05-42**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Maryse Dubé

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 15 « Varia » ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**

- 3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2025;**
- 4. Période de questions réservée au public;**
- 5. Rapport 2024 en sécurité incendie;**
- 6. Rapport de la vérificatrice comptable, 2024;**
- 7. Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable;**
- 8. Résiliation, entente intermunicipale concernant des services d'un employé de voirie ;**
- 9. MADA – Nomination du comité local;**
- 10. Demandes de la directrice pour des outils de travail;**
- 11. Fête des Voisins;**
- 12. Paiement des comptes :**
  - 12.1 Comptes payés ;**
  - 12.2 Comptes à payer ;**
- 13. Bordereau de correspondance;**
- 14. Rapports :**
  - 14.1 Maire;**
  - 14.2 Conseillers;**
  - 14.3 Directrice générale;**
- 15. Varia ;**
- 16. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025**

**Résolution 25-05-43**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

**5. RAPPORT 2024 EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel

doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (*L.R.Q., c. S-3.4*);

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité d'East Hereford prend en compte le rapport annuel pour l'année 2024 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «*communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements*», communément appelées «DSI» ;

#### **Résolution 25-05-44**

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2024, tel que présenté.

**De** transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **6. RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE COMPTABLE 2024**

Madame Sanny Tanguay dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2024.

#### **7. DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU**

Madame Sanny Tanguay dépose à la séance le rapport annuel de la qualité de l'eau potable d'East Hereford 2024.

Le rapport sera accessible sur la page internet de la Municipalité.

**8. RÉSILIATION ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'East Hereford et la Municipalité de Saint-Venant-De-Paquette ont conclu une entente intermunicipale conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour le partage d'un employé de voirie;

**ATTENDU QUE** les représentants de la Municipalité d'East Hereford et de Saint-Venant-De-Paquette se sont rencontrés le mercredi 30 avril 2025;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'East Hereford a renouvelé le contrat de l'employé de la voirie à 40 heures par semaine ;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'East Hereford a acheté les équipements nécessaires pour l'entretien de la pelouse et le déneigement ;

**ATTENDU QUE** l'employé de la voirie a ainsi vu ses tâches modifiées et devrait être en surtemps dans l'autre municipalité afin de continuer à assurer l'entretien ;

**ATTENDU QUE** cette situation ne correspond plus aux modalités initiales du partage de service, tel que défini à l'article 3 de l'entente ;

**ATTENDU QUE** que la situation est susceptible d'engendrer des coûts et des contraintes supplémentaires ;

**Résolution 25-05-45**

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé

**De** résilier l'entente intermunicipale concernant les services d'un employé de voirie avec la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

**Que** la résiliation prendra effet à compter du 1er juillet 2025, conformément aux modalités prévues à l'entente

**Que** la municipalité d'East Hereford informera la municipalité de Saint-Venant de Paquette de cette décision par écrit, en précisant les raisons de la résiliation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. MADA-NOMINATION DU COMITÉ LOCAL**

**ATTENDU QUE** que la Municipalité d'East Hereford a entrepris les démarches de renouvellement de sa politique familiale et des aînés par l'entremise de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU QUE** que dans le cadre du renouvellement de sa politique familiale et des aînés, la Municipalité d'East Hereford doit autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage, décrire le mandat de ce dernier et y présenter les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

**Résolution 25-05-46**

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,  
appuyé par le conseiller Bernard Roy

**Que** le conseil municipal reforme le Comité MADA local de la Municipalité d'East Hereford.

**Que** les membres du comité MADA soient Sanny Tanguay, directrice générale de la MRC d'East Hereford, Maryse Dubé conseillère, les citoyennes Danielle Pinsonneault, Véronique Fontaine, Bernadette Blais, Rachel Inkel, Marielle Marquis, Sonia Côté et Marc-Étienne Messier ITMAV au CAB

**Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. DEMANDES DE LA DIRECTRICE POUR DES OUTILS DE TRAVAIL**

La directrice générale demande des applications pour faciliter son travail.

**11. FÊTE DES VOISINS 2025**

Une réunion se tiendra début mai pour statuer et planifier le déroulement de l'événement.

## **12. COMPTES PAYÉS**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 48 882.61\$ en date du 1<sup>er</sup> avril 2025;

### **Résolution 25-05-47**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 48 882.61\$ en date du 1<sup>er</sup> avril 2025;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **13. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

La directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

## **14. RAPPORTS :**

### **13.1 Maire**

Monsieur le maire mentionne aussi sa présence au tournoi de poche à Canaan au profit des pompiers des États-Unis. Il a aussi assisté à la rencontre avec le maire de Saint-Venant de Paquette concernant le prêt de l'employé de la voirie et une rencontre à la régit des déchets pour le mois d'avril.

### **13.2 Conseillers (ères)**

Monsieur Patrick Sweezey, mentionne de vérifier les comptes de taxes 2026 car les coûts pour certains citoyens sont moins élevés que l'année dernière. Il demande aussi d'avoir une liste des items à faire tel que travaux futurs pour l'église, vente de terrains etc. De rétablir un montant du fond de la municipalité. Il demande aussi que tous les comités soient sur la même page Facebook.

Bernard Roy mentionne que le four à pain débute dans une semaine. Bel Environ, la municipalité et les loisirs vont se rencontrer bientôt pour planifier la fête des voisins du 7 juin 2025.

Sanny Tanguay, mentionne les formations qu'elle a suivie et le rapport qu'elle a produit avec la collaboration de l'employé de la voirie qui démontre que c'est beaucoup moins dispendieux d'acheter un poste d'essence que de payer le kilométrage et la personne qui va chercher l'essence à long terme.

**15. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 22 h30.

Benoit Lavoie, maire

Sanny Tanguay,  
directrice générale et  
greffière-trésorière